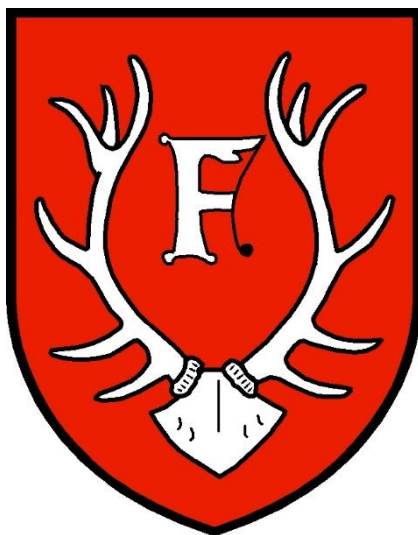


# COMMUNE DE FOREL (LAVAUX)

---



Préavis municipal n° 2-2023

Comptes communaux 2022

2<sup>ème</sup> partie

---

Commune de Forel (Lavaux)  
Route de Vevey 1 – Case postale 52 – 1072 Forel (Lavaux)  
Tél. : 021 781 17 17 - [www.forel.ch](http://www.forel.ch)

---

## TABLE DES MATIERES

1. Exercice 2022 .....	3
2. Analyse rétrospective de la Commune .....	6
2.1 Présentation.....	6
2.2 Ratios.....	6
2.2.1 Taux de couverture des recettes affectées.....	6
2.2.2 Couverture des charges.....	8
2.2.3 Taux d'autofinancement .....	9
2.2.4 Autofinancement de l'investissement net .....	9
2.2.5 Poids des intérêts nets .....	10
2.2.6 Dette nette par habitant .....	10
3. Charges de fonctionnement.....	11
3.1 Centre par nature 30 : autorité et personnel .....	11
3.2 Centre par nature 32 : intérêts passifs .....	11
3.3 Centre par nature 33 : amortissements.....	12
3.4 Centre par nature 35 : remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques.....	12
3.5 Détail des charges de fonctionnement (par nature) .....	13
4. Revenus de fonctionnement .....	14
4.1 Centre par nature 40 : impôts.....	14
4.2 Centre par nature 45 : participations, remboursements de collectivités publiques.	15
4.3 Détail des revenus de fonctionnement (par nature) .....	16
5. Récapitulation comptes de fonctionnement - Comptes 2022 avec les commentaires – Bilan au 31.12.2022 – Charges et revenus par nature.....	17
6. Investissements du patrimoine administratif .....	18
7. Analyse péréquation de la commune de Forel (Lavaux).....	19
8. Rapport de l'auditeur sur les comptes.....	20
9. Conclusions .....	21

Madame La Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales en vigueur :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), article 93 c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), article 34,
- du Règlement du 6 novembre 2014 du Conseil communal de Forel (Lavaux), article 92,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2022.

## 1. Exercice 2022

Le budget de fonctionnement pour l'année 2022 voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 mettait en évidence un excédent de charges de CHF 160'755.15 (solde de fonctionnement), après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve. L'examen des comptes vous permettra de constater que le résultat final laisse apparaître un excédent de revenus de CHF 42'632.21.

Le résultat 2022, avant amortissements et prélèvements, a généré une marge d'autofinancement de CHF 1'312'726.39, en dessus de la moyenne des cinq dernières années.

Le tableau de flux de trésorerie présenté ci-après est une confrontation des recettes (augmentation des liquidités) et des dépenses (réduction des liquidités) au cours de la période.

Le tableau de flux de trésorerie est un décompte qui indique d'où proviennent les liquidités et comment elles sont dépensées.

Ce tableau se compose de trois parties :

### **Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle**

Ce sont les recettes et les dépenses de l'activité d'exploitation. La base de calcul est constituée en principe par le compte de fonctionnement.

### **Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement**

Ce sont des recettes et des dépenses qui découlent de l'acquisition et de l'aliénation des actifs immobilisés.

### **Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement**

Ce sont les recettes et les dépenses qui découlent des variations dans les engagements financiers.

Le solde des parties représente la variation des liquidités au cours de la période considérée.

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
	Montant en CHF	Montant en CHF
+ <b>Excédent de revenus du compte de résultats</b>	42'632.21	21'921.01
+ Amortissements du patrimoine administratif	669'670.00	937'069.35
+ Attributions à des comptes du capital propre	600'424.18	1'066'017.98
- Prélèvements sur des comptes du capital propre	0.00	-284'014.47
+/- Activation de prestations propres	0.00	0.00
+/- Correction de valeur de placements	0.00	0.00
+/- Augmentation / Diminution des créances	39'060.48	-175'970.26
+/- Augmentation / Diminution des actifs de régularisation	-14'999.02	205'132.11
+/- Augmentation / Diminution des engagements courants	443'529.37	111'981.40
+/- Augmentation / Diminution des provisions à court terme	0.00	0.00
+/- Augmentation / Diminution des passifs de régularisation	80'427.85	10'795.80
+/- Augmentation / Diminution des financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00	0.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>	<b>1'860'745.07</b>	<b>1'892'932.92</b>
Dépenses pour des investissements nets avec incidence sur la trésorerie	-3'910'564.98	-3'805'379.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	52'510.05	839'380.50
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement	0.00	0.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement</b>	<b>-3'858'054.93</b>	<b>-2'965'998.50</b>
+ Augmentation des engagements financiers à court terme	10'600'000.00	8'627'500.00
- Remboursement d'engagements financiers à court terme	12'042'500.00	7'580'000.00
+ Augmentation des engagements financiers à long terme	3'300'000.00	500'000.00
- Remboursement d'engagements financiers à long terme	474'335.00	769'335.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>1'383'165.00</b>	<b>778'165.00</b>
<b>VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME</b>	<b>-614'144.86</b>	<b>-294'900.58</b>

Contrôle		2022	2021	
Disponibilité des liquidités	au 01.01	984'878.10	1'279'778.68	
Disponibilité des liquidités	au 31.12	370'733.24	984'878.10	
		-614'144.86	-294'900.58	
	au 01.01	739'277.10	1'034'177.68	Cpte 910
		245'600.00	245'600.00	Cpte 912
		1.00	1.00	Cpte 915
		984'878.10	1'279'778.68	
	au 31.12	181'082.24	739'277.10	Cpte 910
		189'650.00	245'600.00	Cpte 912
		1.00	1.00	Cpte 915
		370'733.24	984'878.10	

## 2. Analyse rétrospective de la Commune

### 2.1 Présentation

Dans un environnement en forte mutation (péréquation ; accueil de la petite enfance ; besoin d'investissement ; gestion de la dette), la gestion d'une collectivité publique se révèle être permanente et continue.

Une commune se doit de disposer de sources d'informations financières fiables et pertinentes, car les décisions prises aujourd'hui déploieront leurs effets sur une ou plusieurs décennies.

Afin d'analyser la situation de manière globale, une série de ratio est présentée ci-après. Les chiffres-clés à dégager de la comptabilité sont les suivants :

Abréviation	Nom	Numéro comptabilité
RC	= revenus courants (épurés)	4
CHC	= charges courantes (épurées)	3
MA	= marge d'autofinancement	$(4 - 3) + 331 + 333$
DIN	= dépenses d'investissement nettes	$(50 \text{ à } 58) - (60 \text{ à } 67)$
IN	= intérêts nets	$32 - (420 \text{ à } 423)$
RFF	= revenus fiscaux fondamentaux	400 à 404
EN	= engagements nets	$(20 \text{ à } 25) - (10 \text{ à } 13)$

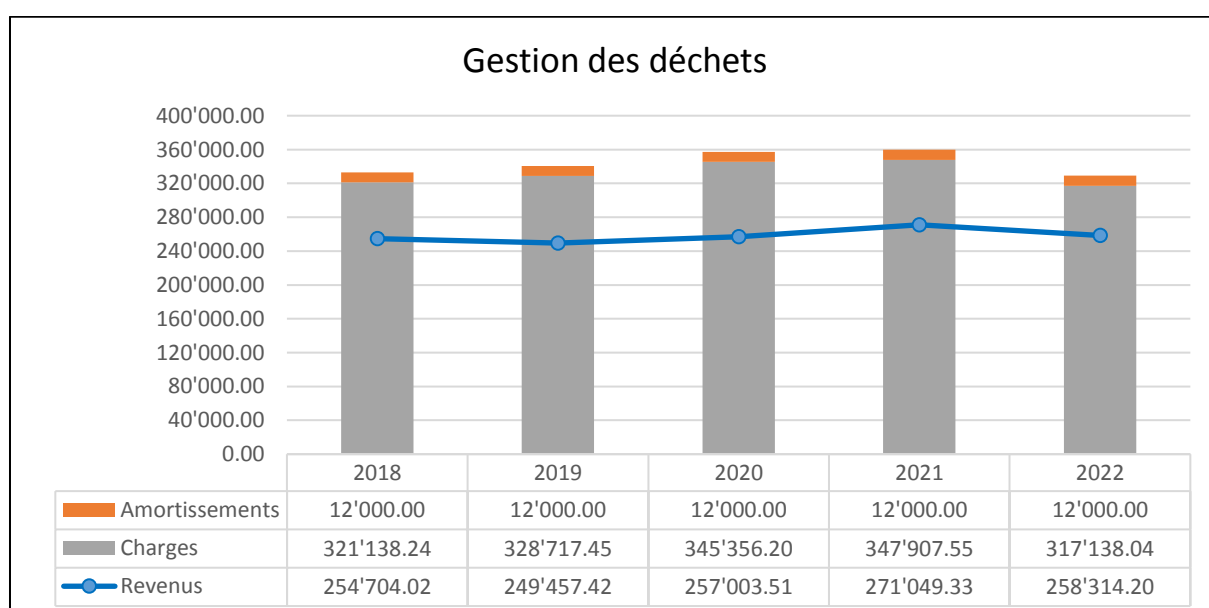
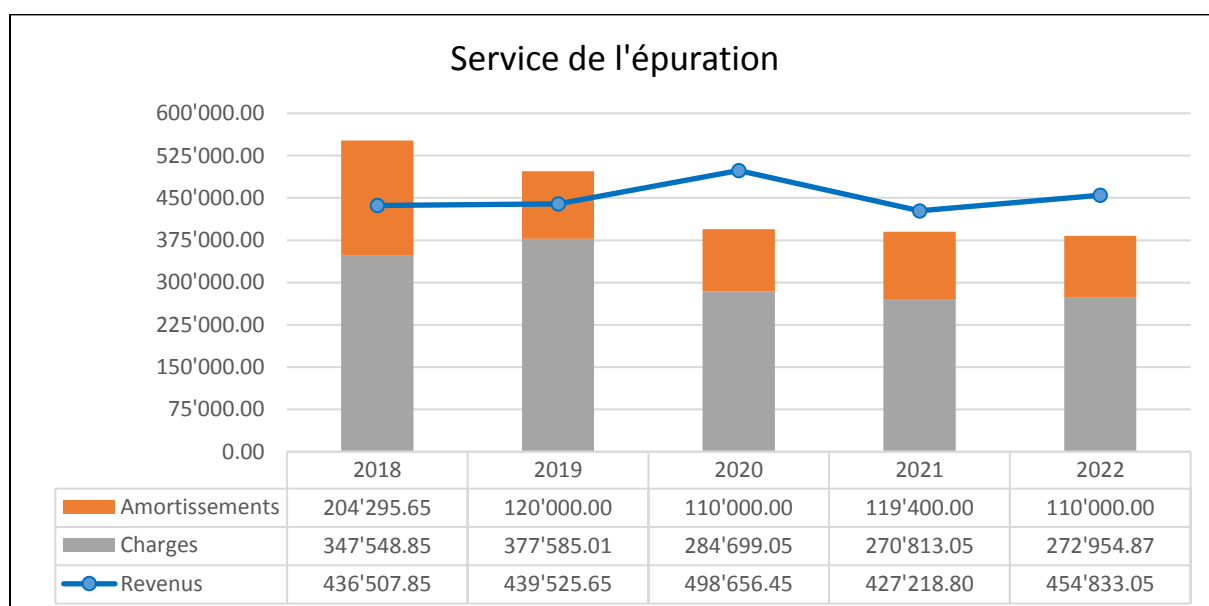
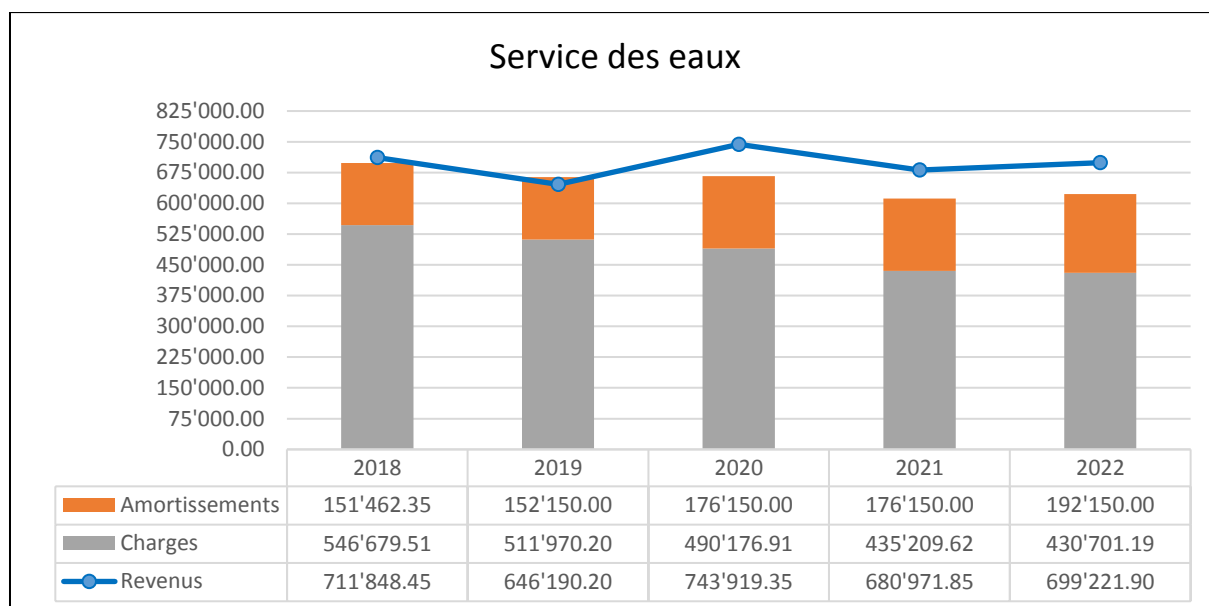
### 2.2 Ratios

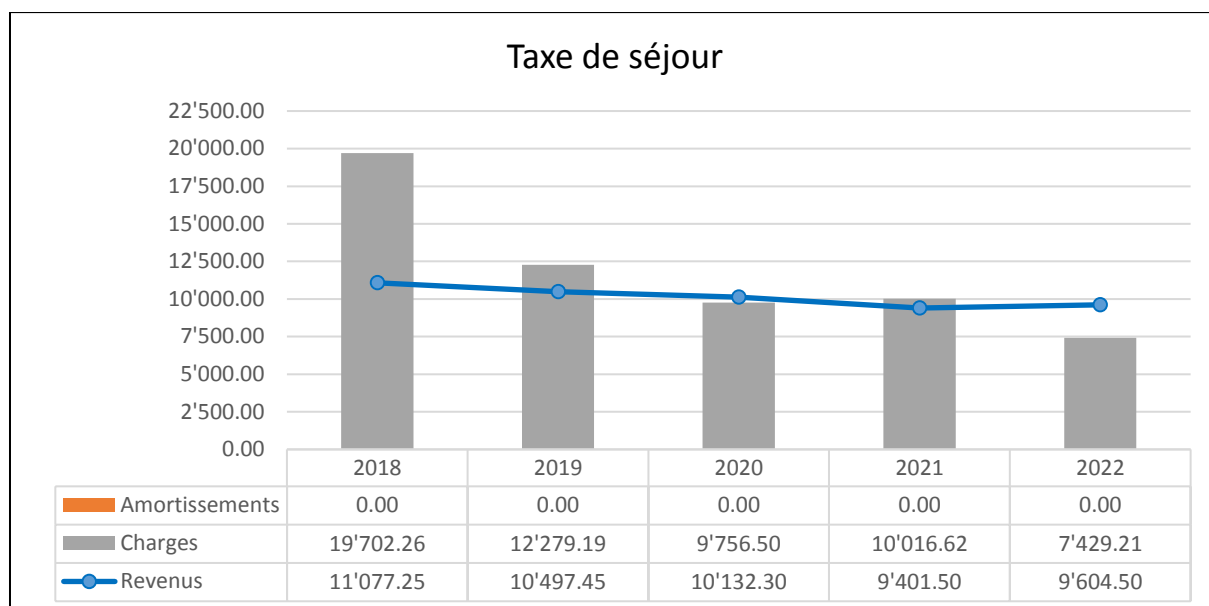
#### 2.2.1 Taux de couverture des recettes affectées

On parle de financements spéciaux (ou de recettes affectées) lorsque, sur la base de dispositions législatives ou réglementaires, des recettes particulières sont totalement ou partiellement affectées à l'exécution d'une tâche publique.

Service des eaux, service de l'épuration, gestion des déchets et taxe de séjour pour la Commune de Forel (Lavaux), sont soumis au principe d'équivalence qui, en pratique, est connu sous le nom de l'utilisateur-payeur.

En d'autres termes, il s'agit de restituer certains principes du marché dans la gestion des finances publiques locales, en établissant un rapport direct entre les personnes qui bénéficient du service et ceux qui le paient. Un prix dit "public", sous forme de taxe ou de contribution causale.





### 2.2.2 Couverture des charges

Cet indicateur renseigne sur l'état du compte de résultat. Il permet de savoir dans quelle mesure les revenus courants permettent de couvrir les charges courantes.

#### **RC / CHC x 100**

La valeur « idéale » de l'indicateur devrait être d'environ 100% sur une période de plusieurs années. Un résultat inférieur à 100% signifierait que la collectivité vit au-dessus de ses moyens : ses revenus sont insuffisants ou ses charges sont trop élevées.

		2018	2019	2020	2021	2022
Charges courantes (CHC)	3	10'072'215.94	9'917'301.08	9'538'232.96	10'346'451.89	9'878'466.40
	332	9'488.70	0.00	0.00	0.00	0.00
	38	463'706.59	200'000.00	271'925.64	1'066'017.98	600'424.18
	39	183'700.00	168'700.00	181'700.00	181'700.00	172'010.00
<b>Total charges courantes</b>		<b>9'415'320.65</b>	<b>9'548'601.08</b>	<b>9'084'607.32</b>	<b>9'098'733.91</b>	<b>9'106'032.22</b>
Revenus courants (RC)	4	10'313'568.67	9'993'789.56	9'545'898.57	10'368'372.90	9'921'098.61
	48	460'911.66	340'821.10	10'000.00	284'014.47	0.00
	49	183'700.00	168'700.00	181'700.00	181'700.00	172'010.00
<b>Total revenus courants</b>		<b>9'668'957.01</b>	<b>9'484'268.46</b>	<b>9'354'198.57</b>	<b>9'902'658.43</b>	<b>9'749'088.61</b>
<b>Excédent de charges / revenus courants</b>		<b>-253'636.36</b>	<b>64'332.62</b>	<b>-269'591.25</b>	<b>-803'924.52</b>	<b>-643'056.39</b>
<b>Taux</b>		<b>102.69%</b>	<b>99.33%</b>	<b>102.97%</b>	<b>108.84%</b>	<b>107.06%</b>



### 2.2.3 Taux d'autofinancement

Lorsque les collectivités publiques dégagent une marge d'autofinancement positive, elles s'assurent la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leurs dettes. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissement), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

A l'inverse, un cash-flow négatif signifie que la commune dépense plus qu'elle ne perçoit de recettes et qu'elle aura besoin d'emprunter pour financer ses projets.

#### MA / RC x 100

		2018	2019	2020	2021	2022
Autofinancement	4	9'668'957.01	9'484'268.46	9'354'198.57	9'902'658.43	9'749'088.61
	3	9'415'320.65	9'548'601.08	9'084'607.32	9'098'733.91	9'106'032.22
	33	663'093.00	619'670.00	663'670.00	937'069.35	669'670.00
	330	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total autofinancement</b>		<b>9'16'729.36</b>	<b>555'337.38</b>	<b>933'261.25</b>	<b>1'740'993.87</b>	<b>1'312'726.39</b>
Revenus courants	4	10'313'568.67	9'993'789.56	9'545'898.57	10'368'372.90	9'921'098.61
	48	460'911.66	340'821.10	10'000.00	284'014.47	0.00
	49	183'700.00	168'700.00	181'700.00	181'700.00	172'010.00
<b>Total des revenus courants</b>		<b>9'668'957.01</b>	<b>9'484'268.46</b>	<b>9'354'198.57</b>	<b>9'902'658.43</b>	<b>9'749'088.61</b>
<b>Taux</b>		<b>9.48%</b>	<b>5.86%</b>	<b>9.98%</b>	<b>17.58%</b>	<b>13.47%</b>

### 2.2.4 Autofinancement de l'investissement net

Ce ratio est primordial car il renseigne sur la part des investissements nets que la collectivité peut financer par ses propres ressources grâce à son autofinancement, sans avoir recours à l'emprunt.

#### MA / DIN x 100

Un résultat inférieur à 100% indique que l'autofinancement provenant du fonctionnement annuel ne suffit pas à financer les investissements nets et que la collectivité doit recourir à l'emprunt. Un résultat supérieur à 100% montre que la collectivité peut financer davantage que ses investissements par ses propres ressources et réduire ainsi sa dette.

A noter qu'un amortissement annuel va permettre à la collectivité de disposer des ressources nécessaires au renouvellement de ses infrastructures.

		2018	2019	2020	2021	2022
Marge d'autofinancement (MA)	4	9'668'957.01	9'484'268.46	9'354'198.57	9'902'658.43	9'749'088.61
	3	9'415'320.65	9'548'601.08	9'084'607.32	9'098'733.91	9'106'032.22
	331	663'093.00	619'670.00	663'670.00	937'069.35	669'670.00
	333	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total marge d'autofinancement</b>		<b>9'16'729.36</b>	<b>555'337.38</b>	<b>933'261.25</b>	<b>1'740'993.87</b>	<b>1'312'726.39</b>
Investissements nets (DIN)	50 à 58	2'103'901.85	678'439.10	696'320.95	3'805'379.00	3'910'564.98
	60 à 67	78'018.70	632'380.05	0.00	839'380.50	52'510.05
<b>Total des investissements nets</b>		<b>2'025'883.15</b>	<b>46'059.05</b>	<b>696'320.95</b>	<b>2'965'998.50</b>	<b>3'858'054.93</b>
<b>Taux</b>		<b>45.25%</b>	<b>1205.71%</b>	<b>134.03%</b>	<b>58.70%</b>	<b>34.03%</b>

### 2.2.5 Poids des intérêts nets

Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux consacrée au paiement des charges financières liées à la dette, déduction faite des rendements obtenus sur les placements du patrimoine financier.

#### **IN / RFF x 100**

Un pourcentage élevé (- de 7%) montre que la collectivité s'est lourdement endettée dans le passé.

		2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts nets	32	103'217.30	120'639.51	110'217.71	104'376.21	116'902.54
	420 à 423	59'651.68	58'414.26	52'883.22	54'986.50	59'464.81
<b>Total intérêts nets</b>		<b>43'565.62</b>	<b>62'225.25</b>	<b>57'334.49</b>	<b>49'389.71</b>	<b>57'437.73</b>
Revenus fiscaux fondamentaux	400	4'577'256.56	4'482'574.57	4'474'164.56	4'638'478.77	4'348'017.67
	401	559'136.35	361'164.80	158'567.40	276'832.65	270'167.10
	402	384'261.45	395'619.00	405'290.40	414'729.65	421'616.00
	403	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	404	226'896.15	184'340.30	210'749.50	241'497.80	156'134.85
<b>Total recettes fiscales directes</b>		<b>5'747'550.51</b>	<b>5'423'698.67</b>	<b>5'248'771.86</b>	<b>5'571'538.87</b>	<b>5'195'935.62</b>
<b>Taux</b>		<b>0.76%</b>	<b>1.15%</b>	<b>1.09%</b>	<b>0.89%</b>	<b>1.11%</b>

### 2.2.6 Dette nette par habitant

Ce ratio va mesurer l'importance de la dette par habitant. Il est important de préciser que la valeur informative en CHF est limitée, car la dette devrait plutôt être comparée à la capacité financière des personnes physiques et morales dans la Commune de Forel (Lavaux).

#### **EN / POPULATION RESIDENTE**

La valeur idéale des engagements nets par habitant ne devrait pas dépasser CHF 4'000.00.

	2018	2019	2020	2021	2022
Engagements nets	8'232'627.49	7'723'349.16	7'486'408.86	8'711'413.49	11'256'742.03
<b>Total engagements nets</b>	<b>8'232'627.49</b>	<b>7'723'349.16</b>	<b>7'486'408.86</b>	<b>8'711'413.49</b>	<b>11'256'742.03</b>
<b>Habitants</b>	<b>2'082.00</b>	<b>2'064.00</b>	<b>2'105.00</b>	<b>2'110.00</b>	<b>2'071.00</b>
<b>Montant en CHF</b>	<b>3'954.19</b>	<b>3'741.93</b>	<b>3'556.49</b>	<b>4'128.63</b>	<b>5'435.41</b>

### 3. Charges de fonctionnement

#### 3.1 Centre par nature 30 : autorité et personnel

Le secteur administration a subi des réorganisations de postes (changement de boursier communal), tout comme le secteur contrôle des habitants (remplacement intérim).

La répartition des charges dans les différents services peut varier chaque année par rapport au budget. Nous avons ventilé, sur la base des heures effectives, les salaires liés à l'exploitation (voirie et conciergerie) afin d'avoir une vision réelle.

La nature 304 Caisses de pensions et de prévoyance a subi des variations de charges par rapport au budget suite à des absences de longue durée.

#### 3.2 Centre par nature 32 : intérêts passifs

La Commune a su limiter les emprunts en finançant ses investissements par les liquidités courantes à disposition. Les emprunts auprès de différents acteurs financiers se montent à CHF 13'015'980.00 au 31 décembre 2022. A noter qu'il y a environ 27% sur ces emprunts qui sont liés à la construction de la nouvelle caserne de pompiers (SDIS).

Les amortissements financiers annuels réguliers se montent à CHF 669'670.00.

9210	Emprunts à court terme	
	Taux en %	bloqué jusqu'en
9210.2	0.990	2023
9210.8	1.820	2024
<b>Moyenne</b>	<b>1.405</b>	

9221	Emprunts à moyen et long terme	
	Taux en %	bloqué jusqu'en
9221.1	0.700	2026
9221.2	2.600	2030
9221.3	0.350	2026
9221.7	1.730	2023
9221.8	0.820	2029
9221.9	0.730	2024
9221.13	2.000	2023
9221.14	0.950	2024
9221.15	-0.100	2023
9221.16	0.760	2032
9221.17	2.250	2032
<b>Moyenne</b>	<b>1.163</b>	

La moyenne des taux à court et moyen/long terme se situe dans la normalité au vu de l'évolution entre 2021 et 2022.

### 3.3 Centre par nature 33 : amortissements

Les amortissements obligatoires sur les investissements du patrimoine administratif portés à l'actif du bilan sont moins élevés que les prévisions du budget 2022 (CHF 704'670.00).

Le dossier concernant la réfection des chemins améliorations foncières (AF) n'est pas totalement bouclé à la clôture des comptes et la planification de l'amortissement est repoussée. Le projet concernant l'étude de la caserne de pompiers (9143.4) a été amorti à 100% lors du bouclage 2021 et annulant l'amortissement sur 2022 et suivant.

Le détail des amortissements comptabilisés en 2022 figure dans le tableau des investissements du patrimoine administratif au point 6.

### 3.4 Centre par nature 35 : remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature 35 fait partie d'un groupe de charges qui échappe aux décisions de Municipalité car elle est décidée par les politiques intercommunales, régionales et cantonales.

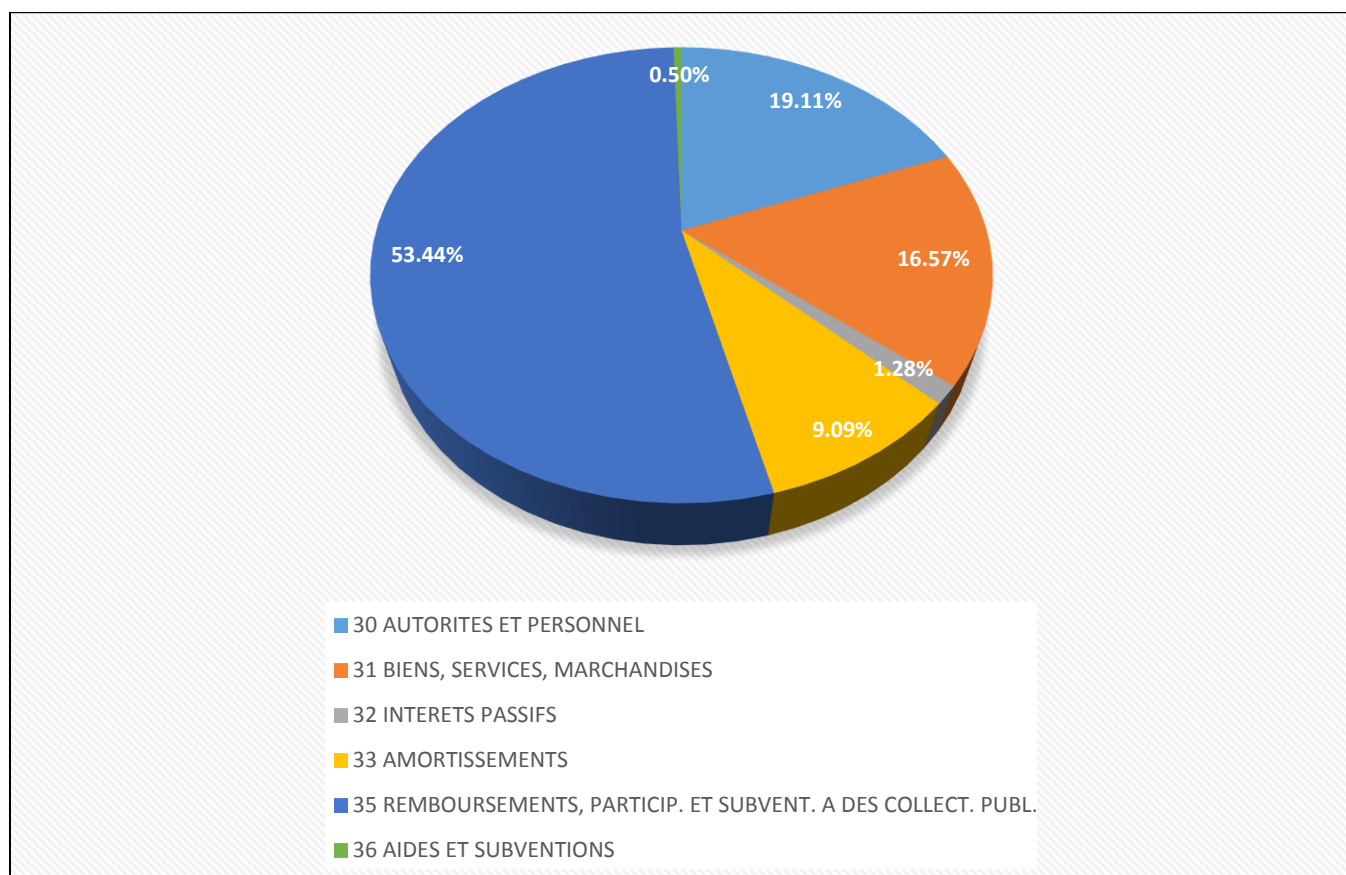
Les charges budgétisées liées aux centres par nature 351 et 352 représentent **52.36%** des charges totales budgétisées 2022 (49.26% pour les comptes en 2022 et 45.67% pour les comptes 2021).

Notre participation à la péréquation indirecte, directe et à la réforme policière est présentée au point 7. Les années 2015 à 2021 sont définitives et les années 2022 et 2023 sont provisoires.

Il est important de comparer l'évolution du total net de la péréquation. Le total net de notre participation provisoire pour 2022 se monte à CHF 1'523'750.00. Nous sommes un peu en dessous de la moyenne des années 2015 à 2021.

### 3.5 Détail des charges de fonctionnement (par nature)

N°	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	
				en CHF	en %
30	AUTORITES ET PERSONNEL	1'740'568.54	1'754'543.00	-13'974.46	-0.80%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'509'045.15	1'642'699.00	-133'653.85	-8.86%
32	INTERETS PASSIFS	116'902.54	115'331.00	1'571.54	1.34%
33	AMORTISSEMENTS	827'496.85	766'170.00	61'326.85	7.41%
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIP. ET SUBVENT. A DES COLLECT. PUBL.	4'866'483.59	4'950'287.15	-83'803.56	-1.72%
36	AIDES ET SUBVENTIONS	45'535.55	43'500.00	2'035.55	4.47%
<b>Total</b>		<b>9'106'032.22</b>	<b>9'272'530.15</b>	<b>-166'497.93</b>	<b>-1.83%</b>



## 4. Revenus de fonctionnement

### 4.1 Centre par nature 40 : impôts

Les recettes structurelles (revenu et fortune) ont baissé entre 2021 et 2022. Nous avons constaté que l'année 2021 était en dessus des prévisions effectuées, ce qui fausse un peu la comparaison.

Quant à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (PM), il reflète une reprise de l'économie après les années 2020 et 2021 (progression de presque 50% par rapport à l'année 2020).

L'impôt à la source est en diminution de moitié par rapport à l'année 2021.

Impôts communaux	Ecart en CHF 2022 et 2021	Ecart en % 2022 et 2021	Comptes 2022	Comptes 2021
Impôt sur le revenu PP	-267'419	-7%	3'601'452	3'868'871
Impôt sur la fortune PP	-5'075	-1%	569'310	574'385
Impôt sur le bénéfice PM	15'711	7%	235'442	219'732
Impôt sur le capital PM	-22'491	-479%	4'700	27'191
Impôt à la source	-28'738	-53%	54'026	82'764
<b>Total</b>			<b>4'464'931</b>	<b>4'772'942</b>

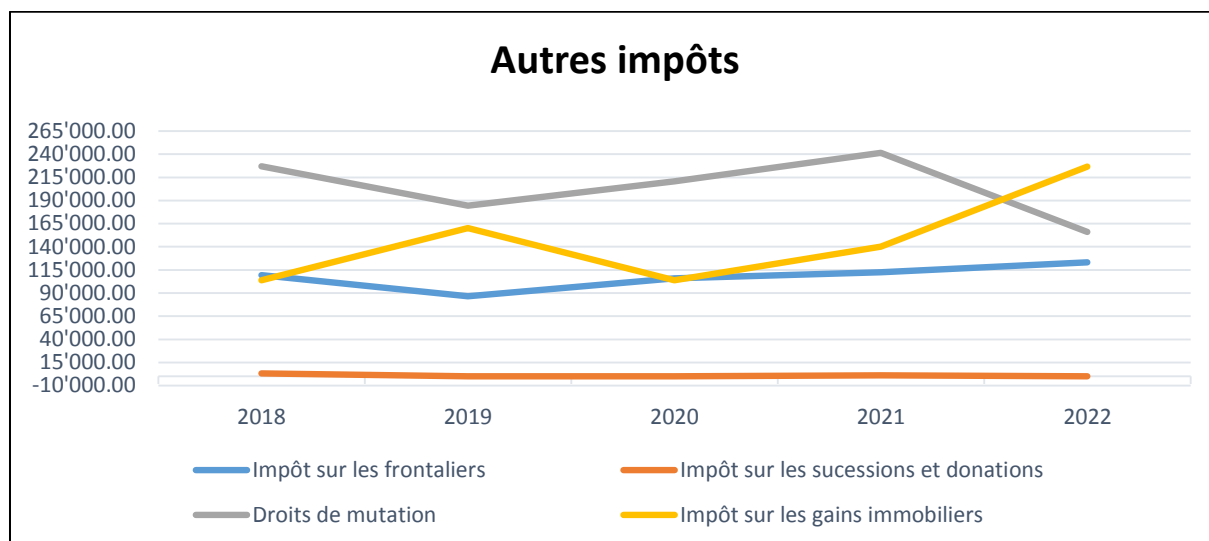
D'une manière générale, nos prévisions 2022 sont bonnes. La diminution de 5.51% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est faussée car il faut ajouter l'impôt sur les frontaliers pour comparer le budget 2022 de ce poste 210.4001 (soit une diminution de 2.02%).

La volatilité du marché économique de ces dernières années est difficilement planifiable, comme nous le montre la différence des impôts sur le bénéfice (+ CHF 75'442.00) et à la source (- CHF 20'974.00).

Impôts communaux	Ecart en CHF	Ecart en %	Comptes 2022	Budget 2022
Impôt sur le revenu PP	-198'548	-5.51%	3'601'452	3'800'000
Impôt sur la fortune PP	-690	-0.12%	569'310	570'000
Impôt sur le bénéfice PM	75'442	32.04%	235'442	160'000
Impôt sur le capital PM	-301	-6.39%	4'700	5'000
Impôt à la source	-20'974	-38.82%	54'026	75'000
<b>Total</b>			<b>4'464'931</b>	<b>4'610'000</b>

L'analyse de ces cinq dernières années, représentée dans le graphique suivant, montre la volatilité des autres impôts communaux. Malgré une planification difficile, nous constatons une évolution à la hausse depuis quelques années pour les impôts sur les frontaliers et les gains immobiliers.

L'impôt sur les droits de mutation varie fortement et nous sommes prudents lors de l'établissement des budgets.



#### 4.2 Centre par nature 45 : participations, remboursements de collectivités publiques

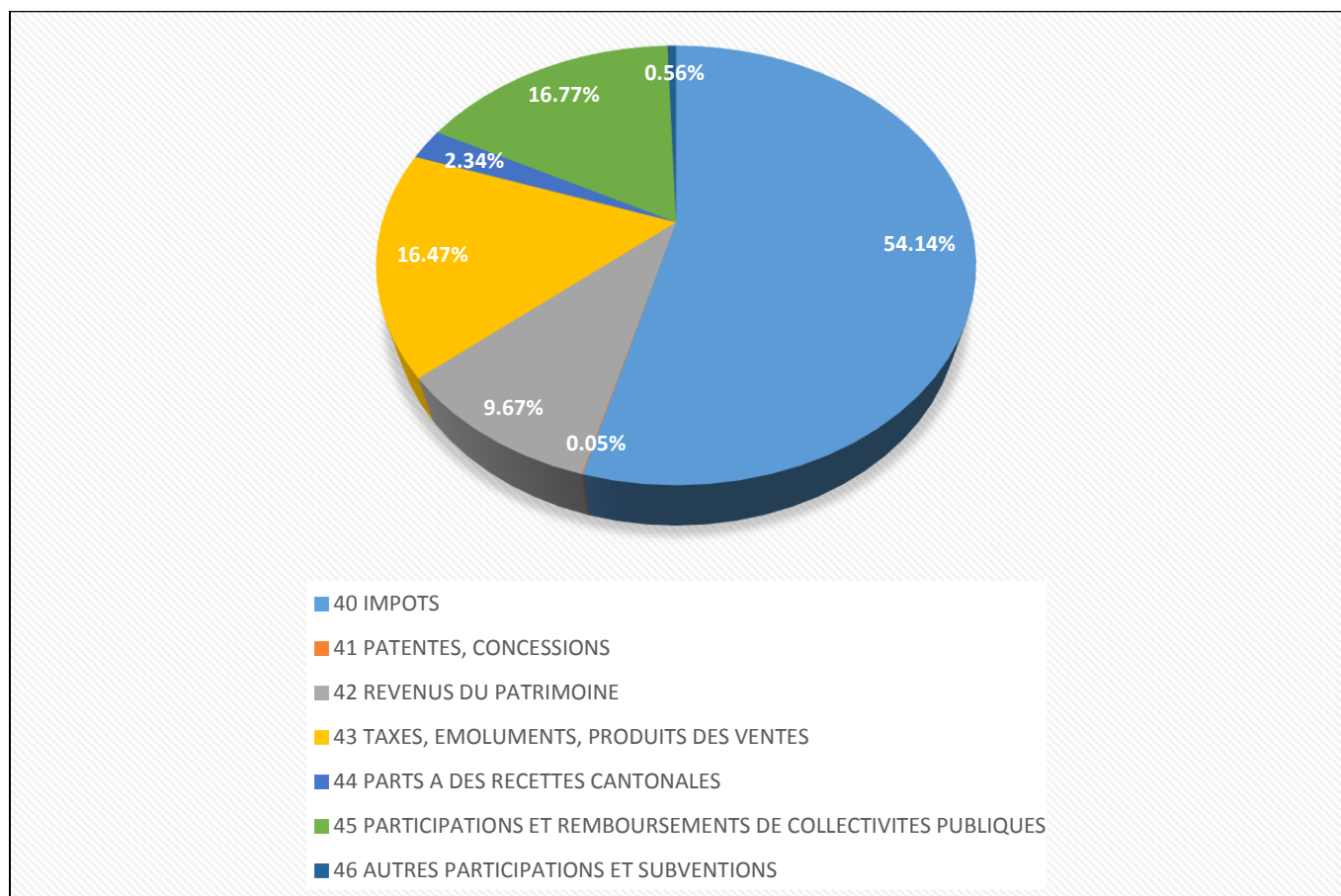
Tout comme pour le centre par nature 35, les décomptes définitifs de la péréquation sont présentés au point 7 (différence entre acomptes et décomptes).

Durant les années 2015, 2016, 2020 et 2021, les décomptes définitifs sont largement en notre faveur par rapport aux acomptes initiaux.

Notre participation était inférieure pour les années 2017 à 2019.

### 4.3 Détail des revenus de fonctionnement (par nature)

N°	Libellé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	
				en CHF	en %
40	IMPOTS	5'278'157.48	5'219'500.00	58'657.48	1.11%
41	PATENTES, CONCESSIONS	5'037.40	2'000.00	3'037.40	60.30%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	942'348.21	897'630.00	44'718.21	4.75%
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	1'605'913.85	1'505'500.00	100'413.85	6.25%
44	PARTS A DES RECETTES CANTONALES	227'848.50	106'700.00	121'148.50	53.17%
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	1'634'998.67	1'301'855.00	333'143.67	20.38%
46	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	54'784.50	56'000.00	-1'215.50	-2.22%
<b>Total</b>		<b>9'749'088.61</b>	<b>9'089'185.00</b>	<b>659'903.61</b>	<b>6.77%</b>





**5. Récapitulation comptes de fonctionnement - Comptes 2022 avec les commentaires – Bilan au 31.12.2022 – Charges et revenus par nature**

## 6. Investissements du patrimoine administratif

## 7. Analyse péréquation de la commune de Forel (Lavaux)

## 8. Rapport de l'auditeur sur les comptes

## 9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal n° 2-2023 ;  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022,
2. d'accepter les comptes et bilan de l'année 2022 de la Bourse communale et d'en donner décharge à la Municipalité et au Boursier communal.

Au nom de la Municipalité de Forel (Lavaux)

Le Syndic :

La Secrétaire :

B. Perret

M. Pidoux

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Municipal responsable : M. Bernard Perret, Syndic.